

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 juillet 2024**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 27/06/2024

Délibération N° D-2024-0407-05

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, OTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Madame BERBACH Gisèle pour voter en son nom.

Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à LAMBERT Jean-Charles pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à WEISS Henri pour voter en son nom.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à HUCKERT Claudine pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Objet : Avis sur la création d'un périmètre délimité des abords d'un monument historique à Wintzenheim-Kochersberg et validation du projet de tracé

Monsieur le Président rappelle que la commune de Wintzenheim-Kochersberg abrite sur son territoire un monument historique, l'église située rue de l'Église (monument inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 18/11/2022), qui génère une servitude d'utilité publique appelée périmètre de protection de 500 mètres.

Par courrier du 19/10/2023, l'architecte des bâtiments de France (ABF) a été saisi par la Préfète du Bas-Rhin afin de proposer un projet d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour de ce monument historique.

La procédure de PDA intervient dans le cadre de la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal décidée par la communauté de communes.

Le PDA permet de recentrer l'action de l'ABF dans des secteurs présentant un intérêt architectural et patrimonial.

Appelé à se substituer au périmètre de protection de 500 mètres, le PDA demeure une servitude d'utilité publique.

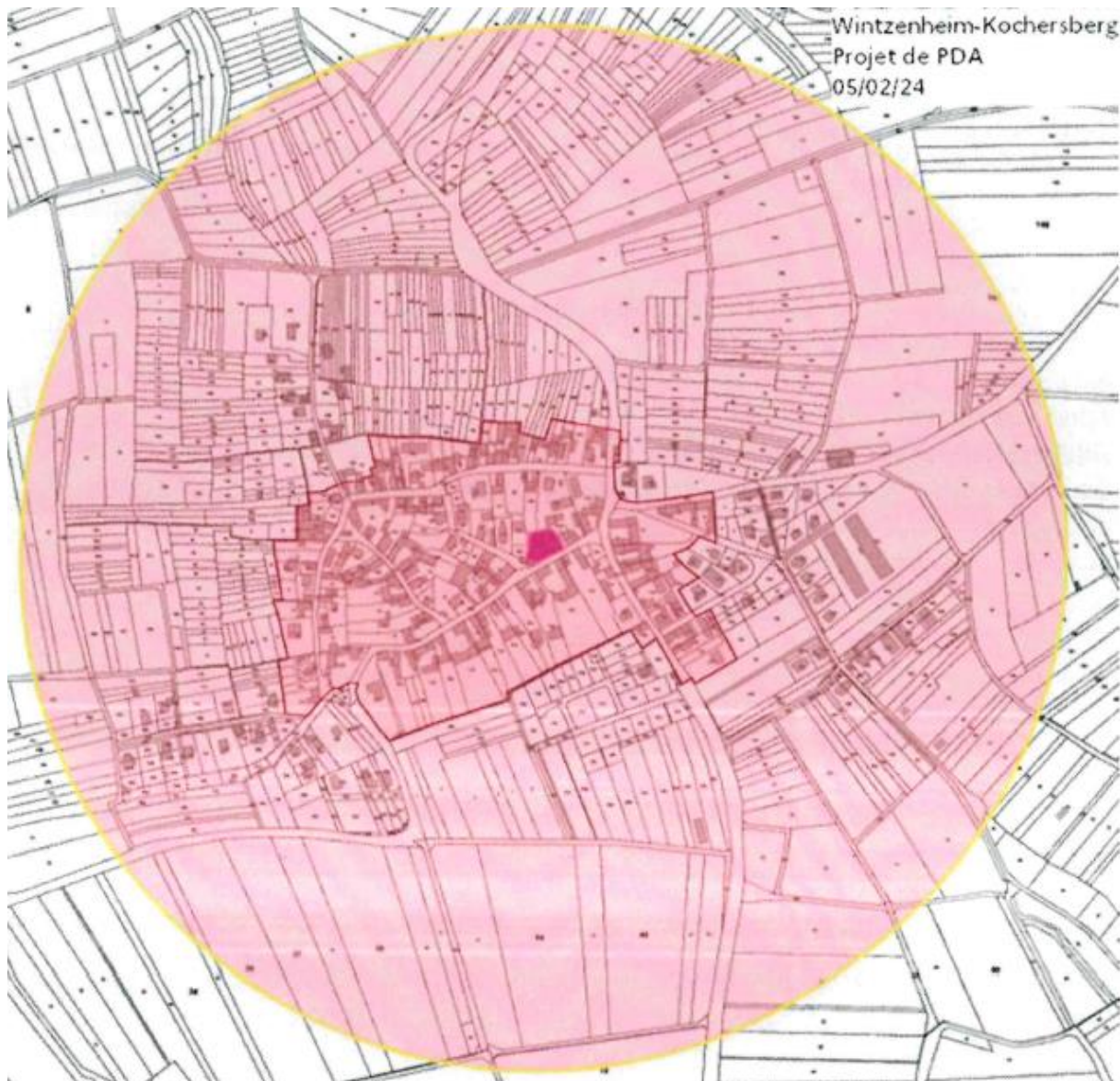
Conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce tracé.

La nouvelle délimitation sera ensuite soumise à l'enquête publique qui portera également sur le projet de PLU arrêté.

Vu les articles L621-30, L621-31, R621-93 et suivants du code du patrimoine,

Vu la délibération du conseil municipal de Wintzenheim-Kochersberg du 07/06/2024 sollicitant la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur son territoire

Vu le projet de périmètre délimité des abords (note justificative et plan) adressé à la communauté de communes par l'ABF par courrier du 07/02/2024,



Après délibération, le Conseil communautaire **décide** de donner un avis favorable sur la création d'un périmètre délimité des abords et valide le projet de tracé.

Fait à Truchtersheim, le 05 juillet 2024

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20240704-D-2024-0407-05-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024